

Communiqué – 2 juillet 2026

« Charges & produits » : la FFMKR refuse une réponse comptable aux besoins de santé et appelle à ouvrir des négociations conventionnelles !

La FFMKR, premier syndicat des kinésithérapeutes, prend acte de la publication du rapport Charges et produits de l'Assurance maladie, qui consacre des développements importants aux soins de masso-kinésithérapie en ville.

La FFMKR partage l'essentiel des constats formulés par l'Assurance maladie : les besoins de rééducation augmentent, les dépenses progressent, les pratiques évoluent, les écarts territoriaux existent et le système conventionnel doit mieux orienter les prises en charge vers la qualité, la pertinence et les priorités de santé publique. **Le véritable enseignement de ce rapport est qu'il confirme la place désormais centrale de la kinésithérapie dans notre système de santé.** Le vieillissement de la population, l'explosion des maladies chroniques et l'ambition de développer le maintien à domicile rendent cette évolution inéluctable. La question n'est donc plus de savoir s'il faut davantage de kinésithérapie, mais comment mieux l'organiser et mieux la financer.

Pour autant, la FFMKR conteste fermement toute lecture qui laisserait penser que l'augmentation des dépenses de kinésithérapie serait d'abord la conséquence du comportement des kinésithérapeutes ou des patients. Cette progression est avant tout le reflet de transformations profondes : vieillissement de la population, augmentation des pathologies chroniques, raccourcissement des durées d'hospitalisation, besoins croissants de maintien à domicile et difficulté persistante du système de santé à sortir d'une logique essentiellement curative.

Les kinésithérapeutes ne sont pas responsables de l'augmentation des besoins de soins. Ils y répondent. Ils ne profitent pas non plus de cette dynamique. En reconnaissant que les revenus des kinésithérapeutes stagnent malgré la progression des dépenses et que les prises en charge les plus complexes demeurent insuffisamment valorisées, l'Assurance maladie confirme un diagnostic que la FFMKR porte depuis plusieurs années.

La FFMKR alerte donc sur le risque d'une réponse essentiellement comptable fondée sur des dispositifs aveugles, complexes ou punitifs : plafonds de séances, dégressivité tarifaire, restrictions de remboursement. Ces mesures seraient mal comprises par les patients, mal vécues par les professionnels et inefficaces si elles ne s'accompagnent pas d'une véritable réorientation du financement vers les soins précoces, les prises en charge complexes et la prévention.

Pour la FFMKR, la bonne réponse n'est pas de restreindre l'accès à la rééducation, mais de mieux financer le bon soin, au bon moment, pour le bon patient. Cela suppose de rémunérer le bilan, la prévention, le retour à domicile, la clôture pertinente des épisodes de soins, la coordination avec les autres professionnels et les prises en charge à fort enjeu de santé publique. La FFMKR est pleinement disposée à travailler à de nouvelles modalités de financement, notamment forfaitaires, permettant de mieux

reconnaître les prises en charge complexes, le domicile, la prévention, la coordination, les patients chroniques et la perte d'autonomie.

La publication du rapport Charges et Produits ouvre une nouvelle étape. La FFMKR est prête à conduire ce débat avec responsabilité. Mais ce débat ne peut avoir pour seul objectif de contenir la dépense. Il doit permettre de construire une kinésithérapie plus pertinente, plus attractive et pleinement mobilisée au service des besoins de santé des Français.

C'est pourquoi la FFMKR demande à la ministre de la Santé d'adresser rapidement une lettre de cadrage ambitieuse afin d'engager des négociations conventionnelles à la hauteur des enjeux : accès aux soins, pouvoir d'achat des professionnels, pertinence des prises en charge, prévention et soutenabilité de notre système de santé.

Contacts presse

Sébastien Guérard

Président

06 03 85 96 28

president@ffmkr.org

Vincent Daël

Délégué général

06 62 02 34 60

v.dael@ffmkr.org